

COMMISSION D'ENQUÊTE NATIONALE CITOYENNE

Avis de convocation

Destinataire: Horacio Arruda
Direction générale de la santé publique
Sous-ministre adjoint
Ministère de la Santé et des Services sociaux
12^e étage, 1075, chemin Sainte-Foy,
Québec (Québec) G1S 2M1

Par la présente, nous vous convoquons à l'audience de la Commission d'enquête nationale citoyenne (CeNC) qui aura lieu à Le Bonne Entente, 3400 Chemin Sainte-Foy, Québec (Qc) G1X 1S6 du 11 au 13 mai, de 9 h à 17 h, et vous enjoignons de bien vouloir rester jusqu'à la fin de l'examen ou jusqu'à ce que les commissaires vous aient remercié.

Veillez prendre note que la CeNC tiendra des audiences pendant plusieurs mois. Les témoins peuvent aussi comparaître en virtuel. Si vous ne pouvez pas assister à l'audience à la date indiquée dans le présent avis, veuillez le faire savoir à l'administrateur de la Commission à l'adresse commissioner@nationalcitizensinquiry.ca pour prendre les dispositions nécessaires afin de décider d'une autre date. Veuillez prendre note que la commission peut aussi organiser une audience virtuelle pour accommoder un témoin comme vous-même, qui ne pourriez pas assister à l'une ou l'autre des audiences déjà prévues au calendrier.

La CeNC est une initiative dirigée et financée par les citoyens qui examinera la gestion de la Covid-19 au Canada. Les règles de procédure et le mandat – cadre de référence de la CeNC se trouvent à l'adresse <https://nationalcitizensinquiry.ca/>.

La CeNC est indépendante du gouvernement et n'exerce aucun pouvoir de contrainte. Tout défaut de vous conformer à la présente convocation ou aux règles de procédure ne saurait entraîner quelque responsabilité civile ou criminelle que ce soit, mais pourrait donner lieu à une constatation de manquement à votre égard.

Selon les règles de procédure de la CeNC, vous êtes tenu de fournir des exemplaires de tous les documents en votre possession, ou relevant de votre autorité, qui sont utiles dans le cadre des travaux de la CeNC, et ce dans les dix jours de la réception du présent avis. Si vous vous objectez à la présente demande, les règles de procédure de la Commission prévoient que vous fassiez parvenir à l'administrateur de la Commission (commissioner@nationalcitizensinquiry.ca), dans les dix jours, une lettre d'objection sur la nature et la portée de ladite objection, accompagnée de tous documents justificatifs, comme un affidavit ou une autorisation.

Pour toute question sur la présente convocation ou l'application des règles de procédure, veuillez communiquer avec l'administrateur de la Commission à l'adresse commissioner@nationalcitizensinquiry.ca.

Daté à Montréal, le 24 avril 2023.

Lyne Vandenplas

Lyne Vandenplas pour Ches Crosbie
Administrateur de la Commission